

Bulletin provincial



N° 14

2016

20 JUILLET

SOMMAIRE

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| REPRESENTATIONS PROVINCIALES | |
| Centre culturel de Gerpennes : | |
| - Désignation de M. Alain STRUELENS pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de Mme Babette JANDRAIN, démissionnaire. | 294 |
| - Association carolorégienne pour la gestion d'Habitations protégées à Mont-sur-Marchienne : | |
| - Désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, au sein du Conseil d'administration en remplacement de Mme Patricia POTIGNY ; | 296 |
| Centre culturel de Leuze-en-Hainaut : | |
| - Désignation de M. Hervé CORNILLIE pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de Mme Emilie ALTRUY, démissionnaire. | 297 |
| Maison culturelle d'Ath : | |
| - Remplacement de Mme Ludivine GAUTHIER au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. | 299 |

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation de M. Alain STRUELENS pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de Mme Babette JANDRAIN, démissionnaire

Centre culturel de Gerpennes

LE COLLEGE DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Les membres du Collège provincial sont priés de bien vouloir prendre connaissance des mails, ci-joints, relatifs à la représentation de la Province au sein du Centre culturel de Gerpennes.

Pour rappel, le Centre culturel de Gerpennes est un des 31 Centres culturels locaux reconnus en Province de Hainaut.

En séance du 6 juin 2013, le Collège provincial avait désigné Mme Babette JANDRAIN pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du Centre culturel de Gerpennes.

L'intéressée a présenté sa démission par mail le 25 avril dernier.

Il convient dès lors de l'y remplacer.

Il vous est proposé de désigner M. Alain STRUELENS domicilié rue de la Blanche Borne, 26 à LOVERVAL à ce poste.

Entendu M. le Député provincial Serge HUSTACHE en son rapport ;

DE C I D E :

De marquer son accord sur la désignation de M. Alain STRUELENS en qualité de représentant provincial au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centres culturel de Gerpennes en remplacement de Mme Babette JANDRAIN, démissionnaire.

En séance à MONS, le 30 juin 2016.

Présents

M. Serge HUSTACHE, Président

M. Gérald MOORTGAT, Membre

Mme Annie TAULET, Membre

M. Yves LARDINOIS, Membre

Mme Fabienne CAPOT, Membre

M. Patrick MELIS, Directeur général provincial

M. Tommy LECLERCQ, Commissaire du Gouvernement wallon

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Serge HUSTACHE

“Soit la résolution du Collège provincial en date du 30 juin 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”

Le 14 juillet 2016.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

Le Président,
(S) Serge HUSTACHE

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de M. André LEMMENS, Conseiller provincial, au sein du Conseil d'administration en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

Association carolorégienne pour la gestion d'Habitations protégées à MONT-SUR-MARCHIENNE

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est associée à l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE ;

Considérant que la Province de Hainaut dispose de 7 mandats au sein de l'assemblée générale et de 6 mandats au sein du conseil d'administration de cet organisme ;

Considérant qu'en séances des 18 juin 2013 et 29 avril 2014, le Conseil provincial avait renouvelé ses mandataires provinciaux au sein des instances de cette ASBL ;

Considérant le Conseil provincial, en séance du 29 avril 2014, avait alors notamment désigné Mme Patricia POTIGNY en qualité de représentante provinciale au sein du Conseil d'administration de cet organisme ;

Considérant que Mme Patricia POTIGNY ne fait plus partie des membres du Conseil provincial et qu'elle doit donc être remplacée ;

Considérant que le groupe MR propose la candidature de M. le Conseiller provincial André LEMMENS, à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. André LEMMENS, Conseiller provincial, pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration de l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE en remplacement de Mme Patricia POTIGNY.

En séance à MONS, le 26 avril 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 avril 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”

Le 14 juillet 2016.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Désignation de M. Hervé CORNILLIE pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale en remplacement de Mme Emile ALTRUY, démissionnaire.

Centre culturel de Leuze-en-Hainaut

LE COLLEGE PROVINCIAL DU HAINAUT,

Les membres du Collège provincial sont priés de bien vouloir prendre connaissance de la demande, ci-jointe, de Mme la Conseillère provinciale Emilie ALTRUY souhaitant démissionner de ses fonctions de mandataire provinciale au sein du Centre culturel de Leuze-en-Hainaut.

Pour rappel, le Collège provincial, en séance du 6 juin 2013, avait, suite aux élections 2012, désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Conseil culturel de Leuze-en-Hainaut.

Le Groupe MR propose la candidature de M. Hervé CORNILLIE, Premier échevin de la commune de Leuze-en-Hainaut, à ce poste.

Entendu M. le Député provincial Serge HUSTACHE en son rapport ;

D E C I D E :

De marquer son accord sur la désignation de M. Hervé Cornillie en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du Centre culturel de Leuze-en-Hainaut en remplacement de Mme Emilie ALTRUY, démissionnaire.

En séance à MONS, le 24 mars 2016.

Présents

M. Serge HUSTACHE, Président
M. Gérald MOORTGAT, Membre
Mme Annie TAULET, Membre
M. Yves LARDINOIS, Membre
Mme Fabienne CAPOT, Membre
M. Patrick MELIS, Directeur général provincial
M. Tommy LECLERCQ, Commissaire du Gouvernement wallon
Le Député rapporteur : S. HUSTACHE

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Serge HUSTACHE

“Soit la résolution du Collège provincial en date du 24 mars 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”

Le 14 juillet 2016.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

Le Président,
(S) Serge HUSTACHE

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement de Mme Ludivine GAUTHIER au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration

Maison culturelle d'Ath

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à la Maison culturelle, à Ath ;

Considérant qu'en séance du 26 mars 2013, le Conseil provincial a désigné Mme Ludivine GAUTHIER pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de ce centre culturel régional ;

Considérant que l'intéressée souhaite être remplacée ;

Vu l'article L 2223-14 §1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil provincial nomme les représentants de la province dans les ASBL dont elle est membre. Il propose également les candidats aux mandats provinciaux dans les autres organes de gestion et de contrôle en application des statuts. Les administrateurs représentant la province sont de sexe différent. Leur nombre ne peut dépasser 1/5^{ème} du nombre des Conseillers provinciaux.

Les administrateurs représentant la province sont désignés, au cas où l'ASBL ne compte qu'une seule province, à la proportionnelle du conseil provincial conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu que les statuts de chacun des Centres Culturels Régionaux précisent le nombre de sièges réservés à la Province ;

Considérant que M. Julien DESIDERIO domicilié à Ormeignies est proposé pour représenter la Province de Hainaut à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Julien DESIDERIO en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Maison culturelle d'Ath en remplacement de Mme Ludivine GAUTHIER.

En séance à MONS, le 22 mars 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 22 mars 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 14 juillet 2016.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI